
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

2026-02-02

Objet :
Convention
permanence
écrivain public

Date de
convocation
21/02/2026

Date d'affichage
8/03/2026

Nombre de
Conseillers

- en exercice : 12
- présents : 11
- votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit février à neuf heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

Etaient présents :

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

JONVILLE REGINE (POUVOIR CARMEN PLANCQ)

Absent: /

La Vice-Présidente du CCAS rappelle le sujet débattu lors du CA du 29 novembre 2025. Une wavrinoise Madame VANTOUROUT, possédant un certificat d'écrivain public, souhaite mettre à disposition des wavrinois, gratuitement, ses compétences acquises lors de sa formation. Elle se déplacera à domicile si nécessaire.

Dans le but de recevoir les administrés, elle a sollicité le CCAS afin d'obtenir un bureau ou un local. Il a été évoqué avec Madame VANTOUROUT la possibilité de tenir des permanences en mairie lors du passage du bus bleu du Département ce qui permettrait de constituer certains dossiers.

Après avoir échangé sur les modalités de ses prestations avec la Vice-Présidente du CCAS, Mme Carmen PLANCQ, une convention bipartite a été établie.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise Mme Carmen PLANCQ, Vice-Présidente du CCAS, à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.


Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Pour le Président,
Par ordre,
La vice-Présidente



Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Par ordre,

La Vice-Présidente



Carmen PLANCQ

